

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/70

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 16 Décembre 2015

L'an deux mille quinze et le seize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 décembre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – CROZIER – TESTON - BEUGNET – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD - GAUTHIER – JOLLIVET -
LEBRAT – PIQUEMAL –**

**Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.
Mme GRENIER a donné procuration à Mr TESTON.
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.**

Mr Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par délibération n°2014/06 du 03 février 2014.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2014/06 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif CUI-CAE. Il est possible de renouveler le poste à compter du 25 février 2016 pour une durée d'un an.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-DÉCIDE de renouveler le poste d'Agent Scolaire dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par délibération n°2014/06 du 03 février 2014.

-PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée d'un an du 25 février 2016 au 24 février 2017.

-PRÉCISE que la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine.

-INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

-AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 16 décembre 2015.

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 17 décembre 2015
Le Maire,
André VOLLE

